

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 Mars 2019 A PLAISANCE

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF

Le 18 MARS à 20 h 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de
PLAISANCE sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

En exercice : 38
Présents : 34
Pouvoirs : 01
Votants : 35
Délégués des communes :

Date de convocation : 13 mars 2019

<u>BARDOU</u> -M. Jean-Paul ROUSSELY	<u>BOISSE</u> -Mme Stéphanie MOLLE	<u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Dominique CASSANIS
<u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAILLE -Mme Sylvie RIALLAND, Excusée -M. Henri DELAGE -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUEL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU +1 pouvoir de Mme Rose LALLEMANT -Mme Rose LALLEMANT, Excusée	<u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN	<u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne-Marie FONTAYNE
<u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD	<u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS	<u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL, Excusé
<u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI	<u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE	<u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC
<u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT	<u>RAZAC D'EYMET</u> -M. Thierry GROSSOLEIL	<u>SADILLAC</u> M Yves BORDES
<u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT	<u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE	<u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO
<u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney d'HAUTEFEUILLE	<u>STJULIEN-INNOCEENCE- EULALIE</u> -M. Jean Maurice BOURDIL -M. Jean Jacques DIVINA -M. Martial LAJOUX	<u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON
<u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien POMEDIO	<u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN	<u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Pierre RICHIERO, Absent
<u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Intégration des résultats des comptes du SIVOS au 31/12/2018
- 2-Adoption du compte de gestion 2018 du budget principal
- 3-Présentation et vote du compte administratif 2018
- 4-Affectation du résultat
- 5-Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC
- 6-Présentation et vote du compte administratif 2018 du budget annexe SPANC

7-Affectation du résultat

8-Adoption de la charte de gouvernance du PLUi actualisée suite à la modification du périmètre de la CCPSP au 01/01/2019 et clarification de la gouvernance et des modalités de concertation.

9-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie et d'ouvrages d'art 2019

10-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour les travaux concernant le PDIPR

11-Prolongation de 2 ans à compter du 01/09/2019 de la convention concernant l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en zone de Revitalisation Rurale (OPAH-RR)

OPAH-RR – Autorisation signature d'un avenant

12-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour le « suivi-animation » de l'OPAH-RR

13-Choix du prestataire pour le suivi des travaux de voirie et pré-études – Autorisation de signature

14-Autorisation signature convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine

15-Autorisation signature contrat d'entretien pour la nouvelle chaudière de l'école de SINGLEYRAC

16- Autorisation signature convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « été actif »

17- Détermination d'une résidence administrative supplémentaire à l'annexe du siège de la CCPSP

18- Désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SYCOTEB suite au retrait de la commune de Flaageac

19-Questions diverses

Adoption du procès-verbal du 18 février 2019 : Adopté à l'unanimité compte-tenu des précisions ci-dessous :

Mmes CHAISE et BAGARD présentes lors de la séance.

1-Intégration des résultats des comptes du SIVOS au 31/12/2018

Conformément à la délibération n° 2018-137 en date du 17/12/2018, il s'agit d'acter les résultats du SIVOS au 31/12/2018 pour les intégrer à l'exercice 2018 du budget principal :

Fonctionnement : - 3 396.07€

Investissement : + 25 468.61€ (Précision en investissement + 25468,61 €.)

M. Lacotte informe qu'il y aura un petit reliquat concernant l'assurance du véhicule qui a été payée pour l'année entière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'**unanimité** l'intégration des résultats des comptes du SIVOS au 31/12/2018.

Le Président demande au conseil communautaire, comme l'année précédente, de bien vouloir l'autoriser à présenter les comptes administratifs avant les comptes de gestion. Pas d'observation.

3-Présentation et vote du compte administratif 2018 du budget principal

CLOTURE 2018	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	187 434,37			0		
Opération exercice	1 834 966,94	1 362 747,71	3 284 349,81	3 641 915,92	114 653,12	
Total	2 022 401,31	1 362 747,71	3 284 349,81	3 641 915,92		
Résultat de l'exercice	472 219,23			357 566,11		
Intégration SIVOS		25468,61	3396,07			
Restes à réaliser	226 036.00	1 141 182.00				
Résultat de clôture	634 184,99			354 170,04	280 014,95	

Le président propose de donner lecture des grandes lignes de la **section de fonctionnement** :

Dépenses :

011 Charges à caractère général 667 398.39
012 Charges de personnel et frais assimilés 1 070 319.39
014 Atténuations de produits 149 755.00
65 Autres charges de gestion courante 1 243 269.92
66 Charges financières 49 792.74
67 Charges exceptionnelles 4 894.20
68 Dotation aux amortissements 98 920.17
Soit un total de **3 284 349.81€**

Recettes :

013 Atténuations de charges 63 854.16
70 Produits des services 301 762.47
73 Impôts et taxes 2 903 112.34
74 Dotations, subventions et participations 295 570.18
75 Autres produits de gestion courante 11 204.00
77 produits exceptionnels 50 300.77
042-777 Quote-part des subventions 16 112.00
Soit un total de **3 641 915.92€**

Il se dégage un excédent de fonctionnement de 357 566.11€. Pas de report 2017. Avec l'intégration des résultats du SIVOS, **le résultat définitif est de + 354 170.04€**

Le président informe que nous avons reçu aujourd'hui l'imprimé 1259 et qu'il a pu noter un delta de 100 000€ suite au départ de Flaugeac.

La **section d'investissement** présente un résultat négatif de – 472 219.23€

Le président propose de présenter l'investissement par opérations

N°807 Signalétique : 16 434.60 Restes à réaliser (RAR) : 69 361.00
N°306 Voirie : 534 779.33
N°113 ZAE : 0.00 RAR : 5 468.00
N°112 Doc D'Urbanisme : 14 855.37
N°110 Ecoles : 37 133.70- RAR : 55 707.00
N°109 Ext M2s Eymet : 6 318.72- RAR 4 839.00
N°107 : M2S Issigeac : 1 023 679.07- RAR : 90 661.00

21Terrains nus : 1 056.00
16 Emprunts 184 598.15
040 16 112.00

Compte tenu du report 2017 d'un montant de 187 434.37€, des restes à réaliser en dépenses de 226 036€ et en recettes de 1 141 182€, et de l'intégration du SIVOS, **le résultat définitif est de – 634 184.99€.**

6-Présentation et vote du compte administratif 2018 du budget annexe du SPANC

CLOTURE 2018	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	268		82 813,36		
Opération exercice	0,00	568,00	111 416,89	87 705,17	23 143,72	
Total	0,00	836,00	111 416,89	170 518,53		
Résultat de l'exercice		568,00	23 711,72			
Résultat de clôture		836,00		59 101,64		59 937,64

Il est donné lecture au chapitre des deux sections :

Dépenses de fonctionnement :

011 Charges à caractère général 18 778.91

012 Charges de personnel 40 613.54

65 Autres charges de gestion courante 13 656.44

67 Charges exceptionnelles 37 800.00

6811 Dotation aux amortissements 568.00

Soit un total de 111 416.89€

Le président fait remarquer que la dépense de 14 000€ (art.65) correspond au logiciel SIG totalement financé sur ce budget.

Recettes de fonctionnement :

013 Atténuations de charges

70 Vente de produits 87 705.17

77 Produits exceptionnels

Soit un total de 87 705.17€

Présentation faite de ces deux comptes administratifs, l'assemblée n'a pas de questions particulières. Le président laisse la présidence à Monsieur Gérard SIMON et quitte la salle au moment du vote.

Le compte administratif principal est **adopté à l'unanimité**

Le compte administratif annexe SPANC est **adopté à l'unanimité.**

2-Adoption du compte de gestion 2018 du budget principal

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2018 négatif :

Section d'investissement - 472 219.23 €

Section de fonctionnement + 357 566.11 €

Soit - 114 653.12 €

Compte-tenu des reports 2017 et de l'intégration des résultats du SIVOS le résultat de clôture est de – 634 184.99 € en section d'investissement, + 354 170.04 € en section de fonctionnement, soit un cumul de – 280 014.95 €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2018 du budget principal.

Adopté à l'unanimité

4-Affectation du résultat

Il est proposé de ne pas couvrir l'intégralité du déficit d'investissement en raison de l'excédent des RAR.

M Pomedio demande des précisions sur les recettes des restes à réaliser d'un montant de 1 141 182 €. Le président précise que ces RAR correspondent aux subventions en attente de versement et donne le détail par opération.

Information de M. Henri Delage sur les délais de paiement des subventions accordées par le Conseil Départemental : Les demandes qui ont été faites avant fin 2017 sont en cours de paiement, les demandes qui ont été faites entre janvier et juin 2018 seront payées en juin 2019. Les demandes qui ont été faites entre juillet et décembre 2018 seront payées fin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité** l'affectation du résultat

5-Adoption du compte de gestion 2018 du budget annexe SPANC

Après vérification, il s'avère que le compte de gestion correspond en tout point aux écritures passées dans la comptabilité et présente un résultat d'exécution budgétaire 2018 négatif :

Section d'investissement	+	568.00 €
Section de fonctionnement	-	23 711.72 €
Soit	-	23 143.72 €

Compte-tenu des reports 2017 le résultat de clôture est de + 836.00 € en section d'investissement, + 59 101.64 € en section de fonctionnement, soit un cumul de + 59 937.64 €

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe.
Adopté à l'unanimité.

7-Affectation du résultat

Il n'y a pas de besoin de financement ; pas d'affectation au 1068

Les reports à prévoir au BP 2019 seront de :

+ 836.00 € au 001 en recette d'investissement

+ 59 101.64 € au 002 en recette de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote **à l'unanimité** l'affectation du résultat

8-Adoption de la charte de gouvernance du PLUi actualisée suite à la modification du périmètre de la CCPSP au 01/01/2019 et clarification de la gouvernance et des modalités de concertation.

Le Président donne lecture du projet de délibération.

Débat :

Mme Barbe note une incohérence entre la charte et le projet de délibération concernant la composition des groupes thématiques notamment sur la présence des administrés aux différents ateliers.

La charte ayant déjà été validée lors de la conférence des maires, le président propose de se rapprocher du bureau d'études pour éclaircir ce point et rappelle aux maires qu'ils doivent désigner des délégués pour les ateliers thématiques.

Mme Barbe demande s'il y aura un compte-rendu des différentes réunions.

M. Bourdil répond que la juriste n'est pas favorable à l'ouverture de ces réunions thématiques aux administrés pour laisser les élus travailler plus sereinement.

M Bourdil rappelle qu'il est nécessaire de renvoyer les cartes et le questionnaire au bureau d'études.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire vote à l'unanimité l'adoption de la charte de gouvernance du PLUi actualisée suite à la modification du périmètre de la CCPSP au 01/01/2019 et la clarification de la gouvernance et des modalités de concertation.

9-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie et d'ouvrages d'art 2019

Considérant l'estimatif de **415 088.09€ HT** pour les travaux réalisés sur les voies communautaires, objet du lot n°1, de **32 210€ HT** pour des travaux d'assainissement pluvial, objet du lot n°2 et de **151 430.10€ HT** pour des travaux sur des ouvrages, objet du lot n°3, soit un total de 598 728.19€ HT (718 473.82€ TTC),

Il est proposé de retenir la procédure d'un **marché de travaux à procédure adaptée avec négociation**. Le conseil est invité à autoriser le président à lancer le marché et signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président indique que l'estimatif est proposé par la commission voirie et que le montant des travaux sera déterminé en fonction du budget.

Le Président indique que le dossier concernant les intempéries sur les voies communautaires n'a pas été retenu par les services de l'Etat alors que certaines communes ont pu bénéficier d'une aide de 40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le lancement du marché à procédure adaptée pour les travaux de voirie et d'ouvrages d'art 2019.

10-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour les travaux concernant le PDIPR

Le montant estimé des travaux étant de 25 000€ HT (30 000€ TTC) x **2 années**, soit **50 000€ HT** (60 000€ TTC), il est proposé de lancer un **marché de travaux à procédure adaptée avec négociation**. Le conseil est invité à autoriser le président à lancer le marché et signer tout document relatif à ce dossier.

Le président précise que ces travaux rentrent en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le lancement du marché à procédure adaptée pour les travaux concernant le PDIPR

11-Prolongation de 2 ans à compter du 01/09/2019 de la convention concernant l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en zone de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) **OPAH-RR – Autorisation signature d'un avenant**

Une convention pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Revitalisation Rurale (OPAH-RR) a été signée le 18 janvier 2016 pour une durée de 3 ans (2016-2019) sur le territoire de Portes Sud Périgord.

Considérant la possibilité de poursuivre cette action pour deux années supplémentaires, Il convient de l'acter par avenant.

Le président rappelle qu'en 2016 il y avait la possibilité d'opter pour un contrat de 5 ans mais que le choix s'était porté sur un contrat de 3 ans avec possibilité d'un avenant pour 2 ans de plus. La proposition qui est faite au conseil engage la CCPSP pour une participation d'un montant de 15 275 € d'aides. L'avenant est proposé par la commission (avec des objectifs inférieurs) et devra être validé par les services de l'ANAH et du Département.

Mme Barbe fait remarquer que nous pouvons faire valoir que nous sommes sur un territoire pauvre et qu'il est difficile de faire venir les gens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la signature d'un avenant de prolongation de 2 ans à compter du 01/09/2019 de la convention concernant l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en zone de Revitalisation Rurale (OPAH-RR).

12-Autorisation lancement marché à procédure adaptée pour le « suivi-animation » de l'OPAH-RR

Considérant la nécessité de lancer un marché afin de recruter un opérateur pour le suivi et l'animation du dispositif, il est proposé de lancer un **marché de services à procédure adaptée avec négociation**, le montant estimé étant de **37 500€ HT** (45 000€ TTC) Le conseil est invité à autoriser le président à lancer le marché et signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le lancement du marché à procédure adaptée pour le « suivi-animation » de l'OPAH-RR

13-Choix du prestataire pour le suivi des travaux de voirie et pré-études – Autorisation de signature

Aucun candidat n'ayant été retenu pour remplacer le technicien voirie, une consultation a été lancée pour faire appel à un prestataire de services pour le suivi et pré-études des travaux de voirie de la CCPSP. Deux devis ont été reçus.

La commission voirie a étudié ces deux propositions et a retenu la prestation de M. Poitevin pour un montant de 20 160 €HT (environ 1050h estimées).

M. Bourdil explique que le souhait de la commission est de recruter un technicien permanent, il est donc proposé qu'à partir du mois de juillet le technicien SPANC soit intégré pour partie à la voirie et formé par M. Poitevin. Il précise également que M. Poitevin connaît bien le territoire et l'état de nos routes et qu'il utilisera le véhicule de la communauté pour aller sur le terrain.

Il est précisé que les communes pourront également se tourner vers le prestataire pour leurs besoins propres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité émet un avis favorable sur le choix du prestataire et autorise le président à signer le contrat.

Mme Chaise indique qu'elle n'apprécie pas le travail de M. Poitevin.

14-Autorisation signature convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine

Une réunion de présentation a été organisée le 25 janvier 2019 à Eymet avec l'ensemble des maires de PSP.

Pour rappel, l'EPF est un établissement qui permet de mener les négociations et portages fonciers au profit des collectivités ; cette compétence permet à l'EPF d'intervenir dans les opérations d'aménagement et revitalisation des centre-bourgs.

Un projet de convention cadre a été rédigé pour Portes Sud Périgord (voir annexe ci-jointe).

Le conseil est invité à autoriser le président à signer la convention avec l'EPF de Nouvelle Aquitaine.

Mme Barbe trouve que dans la convention on parle plus de l'habitat et moins des enjeux économiques.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire émet à l'unanimité un avis favorable et autorise le président à signer la convention de partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Nouvelle Aquitaine.

15-Autorisation signature contrat d'entretien pour la nouvelle chaudière de l'école de SINGLEYRAC

Suite aux travaux engagés par la commune de Singleyrac et au changement de la chaudière de l'école, il est proposé de signer un nouveau contrat d'entretien. Deux propositions ont été faites :

- Dépannage Gaz (prestataire actuel) : 169.20€ annuel

- SARL Legrand (société qui a réalisé les réglages de la nouvelle chaudière) : 173.46€ annuel.
Le président propose de retenir Dépannage Gaz ; Le conseil est invité à autoriser le président à signer le contrat avec le prestataire.

M Lacotte indique que les réglages de la nouvelle chaudière de l'école sont plus compliqués, que la SARL Legrand est intervenue pour les 1ers réglages.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire émet **à l'unanimité** un avis favorable et autorise le président à signer le contrat d'entretien avec Dépannage Gaz.

16- Autorisation signature convention de partenariat pour l'organisation de l'opération « été actif »

« L'été actif » s'inscrit dans le cadre d'un programme d'animations sportives et de loisirs, à destination de tous publics, entre le 01/07 et le 31/08 de l'année en cours. Ce programme participe à l'aménagement, au développement et à la promotion touristique des territoires en favorisant la découverte des activités de pleine nature recensées dans le cadre du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires de pleine nature et des activités de loisirs sportifs et culturels inscrits sur les territoires concernés.

Les inscriptions des participants et le paiement des activités sont gérées par les offices de tourisme.

Comme pour les actions culturelles menées par les associations du territoire communautaire, la communauté de communes servira de relais en payant les factures auprès des prestataires d'encadrement, après encaissement de la subvention départementale allouée.

Le budget prévisionnel s'élève à 2 700€ dont une subvention du Conseil Départemental de 1 500€.

Il convient d'autoriser le président à signer la convention avec le département de la Dordogne.

Le président fait état du bilan de l'été 2018, avec un taux de participation de 62%.
Il propose le renouvellement de cette action pour 2019 et donne le programme à venir.

M Henri Delage informe que le Conseil Départemental est partenaire de cette opération, et précise l'intervention d'animateurs avec brevet d'Etat.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise **à l'unanimité** le président à signer la convention avec le Département pour l'année 2019.

17- Détermination d'une résidence administrative supplémentaire à l'annexe du siège de la CCPSP

Actuellement seul le siège de CCPSP est reconnu résidence administrative.
En fonction de l'organisation des services, la détermination de la résidence administrative n'interdit pas la mise en place d'annexes réparties sur l'ensemble du territoire d'une communauté de communes.

Le bureau propose la détermination d'une résidence administrative supplémentaire, à l'annexe d'Issigeac, afin de maintenir des services de proximité et limiter l'impact de la fusion sur les agents.
Ce projet de délibération sera soumis à l'avis du prochain Comité Technique.

Afin d'autoriser le remboursement des frais de déplacements de certains agents, le président demande un accord de principe et reviendra devant le conseil suite à l'avis du comité technique.
Il précise que la liste des agents rattachés à l'annexe d'Issigeac sera fournie à la trésorerie.

Le Conseil Communautaire émet **à l'unanimité un avis favorable et autorise le président à saisir le comité technique.**

18- Désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du SYCOTEB suite au retrait de la commune de Flaugeac

Suite au retrait de la commune de Flaugeac au 01/01/2019, il convient de désigner un nouveau délégué titulaire pour le remplacement de M. BAILLY.

Selon les statuts du SYCOTEB et au regard de sa population notre EPCI doit compter 9 titulaires et 4 suppléants.

M Hervé Delage propose sa candidature comme délégué titulaire et M Jean-Louis Combeau délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire désigne **à l'unanimité** les deux nouveaux délégués au sein du SYCOTEB.

19-Questions diverses

Le Président informe que le prochain conseil communautaire se tiendra le lundi 8 avril 2019 à 20h30 à la salle des fêtes de Plaisance pour le vote du budget.

Il rappelle la visite du Préfet le 11 avril 2019 à l'Espace Culturel d'Eymet de 18h00 à 20h00, et invite les maires à faire remonter les questions qu'ils souhaitent aborder.

Le Président informe le conseil que la délibération sur le RIFSEEP (régime indemnitaire) a été votée le 17/12/2018 mais n'est pas mise en application à ce jour. Il propose de surseoir à cette délibération et de la représenter au conseil communautaire dans le courant de l'année.

M Tonello indique que les emménagements concernant les PAV (Point d'apport volontaire) ont été faits mais qu'avec le vent, les bacs se renversent fréquemment, il s'interroge sur ce qu'il y a lieu de faire.

Pour la commune d'Eymet, le président informe que le permis d'aménager pour la mise en place des BAV est favorable sous réserve de l'avis de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui veut réaliser des fouilles archéologique en fonction des résultats les travaux seront réalisés.

M Bourdil informe que les entreprises « GIASC ou Paillé » vont entreprendre des travaux d'élagages, sur le territoire, il précise que les Maires des communes concernées doivent prendre des arrêtés à cet effet.

Le Président indique qu'il a validé un devis pour le PAT (point-a-temps) et que l'entreprise EUROVIA interviendra sur les communes.

M Hervé Delage remercie le conseil communautaire pour le choix du bureau d'étude concernant l'étude de faisabilité de la salle de découpe, et précise que la 1^{ère} réunion se tiendra le 16 avril 2019.

Concernant le projet « La Start up dans le pré » 17 candidatures ont été retenues, 7 sont localisées dans le Bergeracois, et espère qu'il y aura un porteur de projet de PSP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 22h30

La secrétaire de séance,
Mme Françoise DUBOIS



Le Président,
M Jérôme BETAILLE



